

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Amélie Deschamps

<https://www.cadre21.org/membres/f051d7651762ddb0e730b2c1>

Date d'obtention : 2021-12-06 15:41:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse est claire et il est possible d'adapter l'intervention selon la situation. Un travail de collaboration peut aussi être nécessaire. Comme intervenant, nous pouvons avoir un rôle important à jouer.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Malgré une situation qui peut paraître urgente, il faut prendre le temps de bien faire les choses. Une étape à la fois.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prendre le temps de les écouter pour cibler la bonne intervention à faire et orienter selon des critères bien précis.